



CHARTRE INTERNE

1. PRÉAMBULE

ACTTE - Accélérateur Citoyen pour un Territoire en Transition Energétique, a pour projet de répondre à un besoin de développement et de professionnalisation de la filière citoyenne de production d'énergie.

Soutenu par la Région Occitanie et l'ADEME, ACTTE est fondé par des collectifs citoyens portant des objectifs communs sur le territoire du département du Gard et alentours :

- CITRE- la coopérative
- Les Lucioles
- Cit'en
- Les Survoltés
- Cévennes Durables
- Energ'éthik
- Les Cowattés
- ECDC

ACTTE est inspiré par les engagements écologiques, économiques, sociaux et démocratiques d'Energie Partagée, et par le scénario Négawatt 2017-2050 qui montre comment il est possible, en quelques décennies, de se passer totalement d'énergies fossiles et nucléaire.

2. FINALITÉS

ACTTE fait sienne les valeurs des chartes des coopératives qui la constituent. L'engagement pour une transition énergétique citoyenne a pour ambition la sobriété, l'éducation, la réappropriation des enjeux énergétiques pour la maîtrise et le contrôle démocratique de l'investissement, de la production et de la distribution.

ACTTE concentre son activité sur la production d'énergie renouvelable citoyenne, qui prévoit pour chaque projet un portage, une gouvernance et une pédagogie visant à associer les populations locales.

Ses acteurs sont des particuliers, des associations, des entreprises et des collectivités locales qui adoptent ensemble un mode de gouvernance des projets ou chacun peut y prendre pleinement place à partir de ses compétences.

Les projets citoyens pour la transition énergétique sont l'occasion de débats, d'une prise de conscience, d'expertises et de responsabilités partagées. ACTTE mobilise des savoir-faire en matière de coopération et de co-gestion locale.

3. MISSIONS

ACTTE inscrit son action dans trois grandes missions :

- **Le rayonnement de la transition énergétique citoyenne** : ACTTE a vocation à être un acteur local de référence pour les collectivités et les pouvoirs publics, ainsi que pour l'ensemble des acteurs locaux.
- **Les études et l'ingénierie** : ACTTE soutient le développement de projets citoyens d'EnR qui demandent un accompagnement. Il apporte de l'expertise, du conseil, et propose des formations sur les différentes conditions à réunir pour une transition énergétique effective.
- **Le portage et la gestion de projets citoyens d'ENR**, en direct, lorsqu'aucun collectif local ne le souhaite ou n'a la capacité de s'y engager.

Pour chacune de ces missions, ACTTE est un acteur économique à part entière.

Les modèles économiques des projets citoyens étant amenés à évoluer, ACTTE peut adapter son intervention en fonction des opportunités. ACTTE innove, défriche, et définit ses priorités pour renforcer son expertise en matière de projets EnR citoyens.

4. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

ACTTE est fondé sur des valeurs de bienveillance et de coopération. Les règles juridiques qui organisent son action sont vigilantes au respect des principes de fonctionnement suivants :

- L'ouverture de la transition énergétique au plus grand nombre ;
- La promotion d'une gestion coopérative des projets, inscrite dans les principes de l'Économie Sociale et Solidaire ;

- La gouvernance locale et participative, appuyée sur des outils méthodologiques visant à une meilleure efficacité de la prise de décision sur le long terme ;
- L'appui sur des données scientifiques les plus consensuelles et actuelles possible ainsi qu'une transparence rigoureuse ;
- La neutralité vis-à-vis des collectifs locaux dans les décisions qui les concernent (principe de subsidiarité) ;
- Des modes de prises de décision qui permettent de rester en accord avec la raison d'être de ACTTE (charte et statuts) en cas de divergence de positionnement ;
- La participation aux travaux qui alimentent les réflexions sur le secteur de l'énergie.